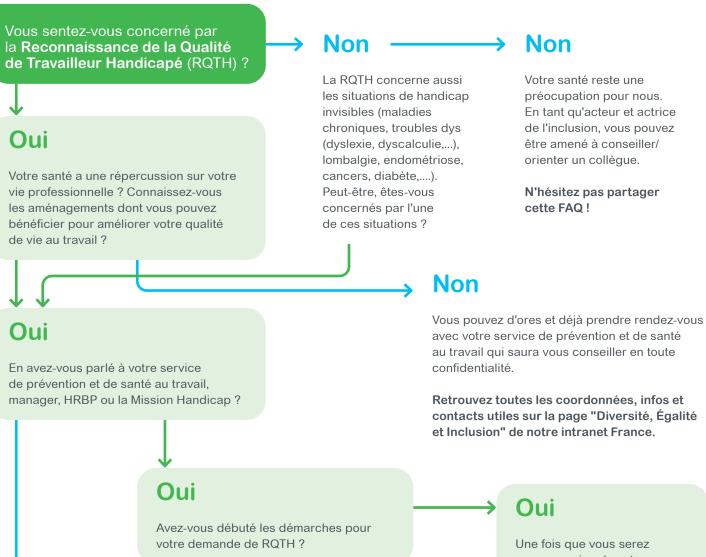
Allier singularités & performance

La RQTH, dans quel cas?



Vous pouvez vous sentir libre de leur en parler. L'ensemble de ces échanges resteront confidentiels et vous permettront d'appréhender de manière plus sereine votre quotidien au sein de Schneider Flectric.



Votre santé et votre bien-être n'attendent pas !

Non

La RQTH est un droit dont dispose l'ensemble des salariés et elle permet avant tout de vous protéger.

Débuter vos démarches vous permettra d'accéder rapidement à des solutions adaptées. Nous pouvons vous y accompagner. Une fois que vous serez en possession de votre attestation RQTH, transmettezla à la Mission Handicap via support@schneider.

Cette démarche est confidentielle et n'implique pas de parler de votre situation de santé

Si besoin, Schneider Electric se chargera de mettre en place les aménagements nécessaires pour améliorer votre quotidien professionnel.



Non



Qui peut m'accompagner chez Schneider Electric?

Chez Schneider Electric, plusieurs interlocuteurs sont à votre disposition pour vous accompagner dans votre demande de Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH).



Est-ce que je dois en parler à mon manager ?

Dans combien de temps ces aménagements seront-ils mis en place ?

Votre service de prévention et de santé au travail :

Ce service est le garant de votre qualité de vie au travail et peut-être votre interlocuteur pour échanger et vous aider à identifier vos besoins en toute confidentialité.

Votre référent Mission Handicap:

C'est la personne facilitant la mise en œuvre de la politique handicap au sein de Schneider Electric. C'est une personne de confiance qui vous orientera et vous accompagnera dans vos démarches.

Votre manager, votre RHBP:

Ce sont vos contacts de proximité, ils sauront vous diriger vers les meilleures ressources internes et ou externes en fonction de votre situation singulière.

Page intranet "Diversité Égalité Inclusion"

Schneider Electric: Dans la page "Handicap", vous pourrez retrouver l'ensemble des informations nécessaires pour vous accompagner dans vos démarches.

Mettre au courant votre manager est fondamental pour permettre une meilleure compréhension de votre état de santé et vos besoins. Cependant, vous n'êtes pas dans l'obligation d'informer votre manager de votre situation de handicap et de votre démarche RQTH.

Au sein de Schneider Electric, c'est votre service de prévention et de santé au travail qui vous accompagnera dans la prise en compte de votre situation. Il pourra vous aider à trouver votre propre réponse à cette question.

Le temps de mise en place varie selon le type d'aménagement. Dans tous les cas, plus vite vous communiquez votre RQTH, plus vite les aménagements qui vous conviennent pourront être choisis et mis en place.

La Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé est une démarche confidentielle et personnelle. Vous êtes la seule personne à décider d'en parler. Nous sommes là pour vous.



